5e. ANNEE, No. 7. MANITOBA. JEUDI, 15 JUILLET, 1875.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

CHEVAL TROUVE

DEPUIS le mois de Septembre dernier, j'ai trouvé un petit cheval bleu, avec lampe illisible, il est âge de 5 ans environ. Il est encore sur ma garde aujourd'hui. Le propriétaire est prié de prouver propriété, aussi de payer les frais d'annonces et autres depenses encourues par le gardien.

ROGER ST. MATTE.
Pembina Sud.

22 Mai, 1875.



Bibliotheque Provinciale.

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible au Departement du Secrétaire Provincial, on est à preparer un catalogue et un grand nombre d'ouvrages importants manquent.

FELIX TRUDEL.
Bureau du Secretaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.



BUREAU D'EXAMNTEURS

POUR LES

Arpenteurs de la Puissance.

UNE assemblée du dit Bureau, sera tenue dans la cite de Winnipeg, LUNDI TRENTE-ET-UN courant, pour l'examen des candidats pour les commissions comme arpenteurs de la Puissance.

J. S. DENIS,
Arpenteur General.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 10 Mai, 1875. 2f

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtes, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois generalement connus comme le Portage du Rat, sont retirees de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessees sont notifiees de ne pas s'y etablir.

Par ordre,

DONALD CODD.
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

Copis du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Dans un mémoire en date du 20 Mars 1874, l'Arpenteur Général des Terres Fédérales, faisant allusion à une lettre de M. Codd, Agent intérimaire des Terres Féderales, en date du 7 Mars courant, demandant l'autorisation d'agir avec les gens qui emmètent sur les limites de bois féderales, en outre de l'autorisation donnée par l'Ordre en Conseil du 13 Janvier 1873, établissant des réglements concernant le bois dans Manitoba, et en vertu de la 60me section de l'Acte concernant les terres fédérales.

L'Arpenteur-Général fait allusion au cas du bois de chauffage saisi, parcequ'il a été coupe sans autorisation et qui, etant en trop petite quantité pour justifier l'emploi de gardiens, sera emporté par les délinquants avant l'expiration de la période fixée pour la vente au profit de la Couronne.—

En vertue de raccourcir cette période, l'Arpenteur Général recommande qu'aux termes de la 105me section de "l'Acte des Terres Fédérales," l'Agent des Terres Féderales à Manitoba soit autorisé à ordonner la vente, dans un délai de quinze jours, du bois coupé sans autorisation sur lequel le délinquant refuse de payer trois fois les droits susmentionnés.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre de l'Intérieur, le Comité recommande que la dite autorisation soit accordée.

Certifié,

W. C. HIMSWORTH.
Greffier du Conseil Privé.

15 Juillet, 1875.



NOMINATIONS.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 19 Avril, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba :

W. J. James, de Portage la Prairie, Ecuyer.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 22 Mai, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Député-Registrateur, de Marquette Est :

Daniel Maloney, de Baie St. Paul, Ecuyer.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 9 Juin, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Coronaire pour le Comté de Provencher :

Joseph Lemay, de St. Norbert Ecuyer.

Pour être Constable pour le Comté de Selkirk :

M. R. F. Jackson, de Winnipeg.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 22 Juin, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes ;

Pour être Commissaires pour prendre les affidavits in B. R., sous la 35me section de la 35me Vict., Chap 3, des Statuts de Manitoba, pour le Comté de Lisgar :

John Gunn, de St. André Nord, Ecuyer, Albert Arthur Fulton Wood, de St. Clement, Ecuyer, L. S. Vaughan, de St André Nord, Ecuyer.

Pour être Gardien d'Enclos ;

Pour St. François Xavier Ouest : M. Pierre Thibert.

Pour Headingly : M. James Clouston.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 3 Juillet, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Coronaire pour le Comté de Lisgar :

B. M. Walton, M. D., de Fort de Pierre, Ecuyer.

La résignation de Daniel Devlin, Ecuyer, de Winnipeg, comme Juge de Paix pour le Comté de Marquette Est, a été acceptée.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Defenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

(Signé) ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Legislature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le sixième jour de Juillet et à chacun de vous.

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province le Manitoba se trouve convoquée pour le Sixieme jour du mois de Juillet, auquel temps vous étiez tenus et il vous etait enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, Mercredi, le sixième jour du mois d'Août prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce troisième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

(Signé,) ALEXANDER MARRIS.

A tous ceux a qui les présentes parviendront ou pourront concerner.

SALUT :

ATTENDU qu'à la session de la Législature de Manitoba, tenue dans la Trente-huitieme année de Notre Règne, un certain Acte, intitulé : "Acte pour la protection des terrains boisés dans la province," a été passé dans et par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de Manitoba.

Maintenant sachez que le susdit Acte, intitulé : "Acte pour la protection des terrains boisés dans la Province ayant été subséquemment présenté à l'Honorable Alexander Morris, notre Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, pour sa sanction.

Nous, par ces présentes, confirmons, ratifions, décretons et sanctionnons le dit Acte, de quoi tous nos loyaux sujets sont priés de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Con-

seil Privé pour la Puissance du Canada et Lieutenant Gouverneur de Notre Province de Manitoba, etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry le troisième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente-neuvième.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par les présentes donné que c'est l'intention des habitants de Kildonan et St. John, de s'organiser en municipalité et qu'application a été faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour l'octroi a ces fins de lettres patentes. L'étendue et les limites seront comme suit :

Borné au Nord par la ligne Nord des lots de John Henderson et James Murray, à l'Ouest par la ligne des quatre milles à l'Ouest de la Rivière Rouge. Au Sud par la ligne Sud du lot de George Groat, du côté Ouest de la Rivière et par la ligne Nord du lot d'Alexandre Logan du côté Est de la Rivière et à l'Est par les deux milles à l'Est de la Rivière Rouge.

JOHN SUTHERLAND
et autres des dites Paroisses.

1er Juillet, 1875.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par les présentes donné que d'accord avec le Chap. XLVII., Vict. 38, les modérateurs de l'Eglise Presbytérienne du Canada, l'Eglise Presbytérienne en Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, l'Eglise Presbytérienne des Provinces d'En Bas et l'Eglise Presbytérienne des Provinces Maritimes en rapport avec l'Eglise d'Ecosse a le quinzième jour de Juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, dans la cité de Montréal, dans la Salle Victoria, signé la Base d'Union agréée par les Cours Suprêmes de ces diverses Eglises et que les dites Eglises, en conséquence, forment un même corps portant le nom "d'Eglise Presbytérienne du Canada"



LE "METIS."

Jeudi, 15 Juillet, 1875.

Les Elections de Quebec.

La campagne électorale qui était ouverte dans Québec, depuis déjà plusieurs semaines, vient de se clore. Des deux côtés, la lutte a été violente, acharnée même. On a exploité les *scandales* de tout genre qui ont éclaté dans notre monde politique, avec un rare talent : on n'a rien négligé pour se donner raison.

La série des questions anciennes et nouvelles, remises sur le tapis, pour être ressassées, est longue, très longue. Tout y a passé enfin : politique fédérale, et politique locale.

D'avance, la presse de chaque parti reclamait la victoire pour les candidats de son choix. Et à lire les journaux de diverses nuances, l'on était tenté de croire qu'il ne restait plus rien des aspirants aux honneurs parlementaires après chaque assemblée. Car, l'un nous assurait que son homme avait écrasé l'adversaire ; et l'autre, nous répétait avec la même assurance, que ce dernier avait pulvérisé son antagoniste

Ce carnage mutuel devait logiquement laisser le champ libre : c'était la conclusion des rapports enthousiastes distribués au public. Toutefois, l'anéantissement n'a pas été achevé, puisque les candidatures ont survécu jusqu'à la date des élections. Nous n'avons pas encore de renseignements complets sur la grande journée du 7 courant : nous ne connaissons encore que le résultat de la nomination. Voici le tableau des élections par acclamation.

Hon. M. Angers	*Montmorency*
Hon. M. Church	*Pontiac*
Hon. M. Robertson	*Sherbrooke*
Hon. G. Ouimet	*Deux Montagnes*
Dr. Lavallée	*Joliette*
M. Picard	*Richmond*
M. Gendron	*Bagot*
M. Mathieu	*Richelieu*
M. Bellingham	*Argenteuil*
Hon. G. Irvine	*Megantic*
Dr. Laberge	*Chateauguay*
M. Bachand	*St. Hyacinthe*
M. A. Chauveau	*Rimouski*
Dr Lafontaine	*Napierreville*
M. Molleur	*Iberville*
M. Lynch	*Brome*
M. Baker	*Missisquoi*

Dans notre prochaine feuille nous publierons la liste complète en classant les élus sous leur titre officiel.

Les Sauterelles.

Une épidémie les menace.

L'armée toute entière est vouée à la mort !

Déjà des bataillons complets sont devenus victimes d'un ennemi vorace !

Et bientôt, nos champs et nos prairies seront jonchés des cadavres de ces précieux insectes !

L'immolation sera complète, la destruction totale : ce sera, enfin, une immense hétacombe ! !

Réjouissons-nous, dit le *Nor'-Wester*, qui nous promet le spectacle de ce massacre glorieux.

Mais quel est donc, nous direz-vous ce formidable agent qui doit anéantir la gente des sauterelles.

Il parait que c'est un *parasite* : on l'appelle ainsi.

Et sa méthode d'opération est aussi simple qu'efficace.

Il se loge sur le dos du patient, s'y installe à son aise, lui perce l'épiderme, puis il le harcèle et le ronge à loisir.

La bête que ce manège ennuie, a bien vite perdu de sa gaieté : elle se traine lentement, et son existence s'éteint dans une dernière convulsion.

Le *parasite* triomphe ! !

Notre confrère du *Nor' Wester* consacre plus d'une colonne d'éloges à l'adresse de ce *parasite* exterminateur.

Il semble avoir une foi robuste dans sa puissance d'action.

Peut être a-t-il raison.

Pour nous, nous somme prêts a nous incliner devant ces *parasites*, mais il faudra attendre encore un peu avant d'entonner l'hymne de la délivrance.

Le *Standard* est bien a plaindre, il tourne au maniaque. Sa lubie depuis la session, c'est le prétendu *scandale* de Kildonan. A l'encontre de la preuve qu'il n'a pu encore arriver à comprendre, et en dépit de la logique avec laquelle il s'est brouillé, le confrère prétend que toute cette affaire est une infamie, une énormité. Relever une a une les insanités et les injures qui parsement les colonnes de cette feuille fnepte, ce serait fastidieux. Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur la petite conspiration montée par MM. Sutherland et Cornish pour grimper au pouvoir. Et ils n'ignorent pas qu'si elle a échoué misérablement c'est qu'elle ne pouvait atteindre nos ministres. C'est donc en vain que le *Standard* essaie de grossir cet incident, de le revêtir de mille formes plus ou moins hideuses, et que lui suggère un cerveau malade. Dans sa dernière feuille, le *Standard* distille surtout son fiel contre les Hons. MM. Royal et Girard, et parait en vouloir énormément à ce dernier, qui a proposé comme on le sait, le vote de réhabilitation.

La mauvaise humeur du confrère, pas plus que ses insultes ne peuvent nuire au caractère de ceux qu'il attaque.

Depuis que sa boutique est fermée aux impressions officielles, le *Standard* laisse trop percer ses longues oreilles.

Emigration a Manitoba.

(De l'Ouvrier Canadien.)

Les crises partielles que nous subissons de temps a autres et la gêne qui en résulte ont grandement affecté la position économique de nos compatriotes aux Etats Unis, si l'on en juge par le découragement qui semble s'être emparé d'eux ; de fait, leur position est devenue tellement difficile que l'on commence à se demander s'il ne serait pas mieux de retourner au pays ou émigrer dans quelqu'autre lieu où il sera plus facile d'y vivre.

Beaucoup de Canadiens semblent aujourd'hui, tourner leurs regards vers Manitoba, et commencent à apprecier les efforts du gouvernement de cette Province pour y attirer des émigrants.

Plusieurs de nos compatriotes de Fall River, sont déjà partis pour Manitoba, et si nous ne nous trompons pas beaucoup d'autres en feront autant aussitôt qu'ils auront reçu, de leurs amis, des nouvelles tant soit peu avantageuses. En vue de ce mouvement qui, tous les jours, semble prendre un caractère plus prononcé, nous pensons nous rendre utile à nos lecteurs en publiant, à titre de renseignements, certains détails sur Manitoba.

" Les principales questions qui intéressent un émigrant sont : la nature du climat, sa température, s'il est favorable à la culture des premiers articles de nouriture, et s'il est salubre. On a critiqué injustement et pendant longtemps le climat du Nord Ouest. "C'est tout au nord" " les hivers sont intolérables." disait-on. Pour le colon né au pays, les saisons se succèdent dans un ordre admirable. Aussi, lorsque le soleil s'approche du point le plus élevé où il monte en nord, l'hiver cesse de sévir, les rivières et les lacs redeviennent libres, les fleurs des prairies se multiplient comme sous l'influence d'une baguette magique, et graduellement le printemps nous arrive, le beau mois de juin avec ses longues et chaudes nuits. La période des moissons arrive ensuite rapidement, puis, l'été des sauvages, au commencement de novembre, nous prévient de l'approche du froid et de la neige. Et enfin, l'hiver, avec ses courtes journées de soleil brillant et d'air embaumé et ses longues nuits pleines de clartés, vient compléter la série des saisons.

La moyenne de la quantité de neige qui tombe est d'environ six pouces par mois. Et il en tombe peu'à la fois, à différentes intervalles, et elle est rarement accumulée par le vent de façon à entraver la circulation. Avec la nouvelle année, commence le froid extrême de nos hivers, alors que durant quelques jours, le thermomètre indique 15 a 35 degrés au dessous de zéro, et quelques fois même plus que cela encore. Cependant, la rigueur de ces froids est considérablement adoucie par un soleil brillant et le calme de l'atmosphère. Ainsi, tandis que dans des latitudes inférieures, l'on est trempé par des froides pluies ou enseveli sous d'énormes amas de neige, il règne à Manitoba une atmosphère sèche, avec des journées brillantes et des nuits sereines : et lorsque la lune tourne vers la terre son orbe étincelant, le spectacle qu'offre une nuit de Manitoba, est d'une beauté incomparable."

On annonce la mort de Sir W E. Logan, arrivée à Londres, Angleterre. Le défunt, était un éminent Géologue canadien.

Le Canada sera compris dans le nouveau Traité Postal international de Berne, qui établit l'union postale pour la plupart des pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord. L'Angleterre et les Etats Unis, avec lesquels nous sommes déjà en relations par un traité d'union postale, font partie de la nouvelle union.

On télégraphie d'Ottawa :

Le gouvernement a appris que les principaux auteurs du masacre des trente-quatre sauvages d'Assiniboine en 1873, ont été arrêtés par l'intermédiaire d'un officier de la police à cheval, et qu'ils sont maintenant en prison à Helena, Montana, E. U.

On fait actuellement une enquête dans le but d'obtenir leur extradition du gouvernement américain.

Messieurs Morin et Cie, agent à Montreal du ministre des Travaux Publics, ont expedie à Duluth pendant le mois de juin 51,169 rails en acier et les accessoires pour le chemin de fer du Pacifique. Il y a actuellement dans le port neuf grands navires qui déchargent des cargaisons complètes de rails. Les expéditions se font maintenant au fort William.

La première cargaison, consistant en 1,850 rails et les accessoires, est maintenant en route. Dix mille tonneaux de rails seront expédiés pendant la saison de navigation de cette annee, dans le territoire du Nord-Ouest.

L'aéronaute Donaldson vient de faire une ascension de Toronto, dans le ballon Barnum, en compagnie de trois journalistes canadiens. Ces hardis voyageurs étaient MM. Charles Pirie, du *Sun* de Toronto, Charles, du *Leader* et Denine, de l'*Advertiser*. Ils disent avoir atteint une hauteur de deux milles. Le froid était si vif qu'ils étaient obligés pour n'être pas engourdis de se serrer les uns contre les autres dans la nacelle. Ils ont vu de cette altitude un météore très-brillant qui, après avoir illuminé le firmament pendant quelques instants, s'est éloigné dans la direction de l'Est et a fini par s'évanouir. Le Barnum a passé une partie de la nuit au dessus du lac Ontario, ballotté dans toutes les sens par le vent, qui changeait à chaque moment. Les voyageurs ont été obligés, pour ne pas tomber dans le lac, de jeter successivement leur lest, puis leur ancre. Malgré ces allègements successifs, le Barnum ne prenait pas de force ascensionnelle, et les excursionnistes commençaient à perdre espoir quand il ont été aperçus par une goëlette, dont une des embarcations les a recueillis et déposés sur la plage, près du phare de Long Point, comté du Prince Edouard.

Nouvelles Locales.

— Plusieurs centaines de Mennonites sont attendus sous peu.

— Le service de la traverse à St. Boniface se fait à la vapeur depuis quelques jours.

— Sa Grâce Mgr. Taché a été invité à assister a la grande démonstration qui doit avoir lieu au commencement d'Août, à Dublin, Irlande, en l'honneur de O'Connell.

— Mlle. Rosalie Granger, institutrice de Sté. Anne, est partie mardi, avec son frère, M Hormidas Granger, pour retourner dans sa famille à St. Jacques l'Achigan, P.Q. Mlle. Granger était ici depuis 1871.

— Les Honorables MM. Davis, Royal, Girard et Norquay, sont partis hier pour aller assister à l'assemblée annuelle de la Société Provinciale d'Agriculture, qui doit avoir lieu aujourd'hui, au Portage.

— Le cadavre d'un homme noyé depuis un certain temps a été trouvé lundi, dans le boom de M. McCauley, à deux milles de St. Boniface. Il était déjà en décomposition et n'a pu être identifié. Une enquête a été tenue par le Dr. Benson, et le verdict a été suivant les faits.

— Le *Manitoba* coulé par l'*International* il y quelque temps, était suffisamment réparé lundi pour pouvoir être amené à Winnipeg, remorqué par le *Minnesota*. On croit qu'il pourra samedi reprendre ses voyages réguliers.

— La semaine dernière, l'Hon. M. Royal, Ministre des Travaux Publics est allé jusqu'à Pembina pour examiner, par lui-meme, les ponts et chemins de cette partie de la Province. Il était accompagné du Surintendant des Travaux Public, M. V. Beaupré

— Lundi et vendredi de cette semaine, M. le Commissaire Ryan, et M. Forget, Secrétaire, sont allés tenir la Commission des titres des Métis à la Petite Pointe de Chêne.

Ces messieurs ont eu une besogne laborieuse depuis qu'ils ont commencé. Ils ont examiné plus de 800 cas. Comme il faut deux ou trois affidavits pour chaque cas, on conçoit le montant d'ouvrage qui a dû être requis.

Echos de l'Etranger.

Les dommages causés par l'inondation dans les villes de Toulouse et Agen seules excèdent 24 millions. Les département de la Haute Garonne et de Loire et Garonne ont été les plus ravagés. Les secours arrivent de toutes les parties de la France, de la Suisse et de la Belgique. On potre maintenant à 3,000 le nombre de personnes qui ont péri.

Quelques journaux de France prétendent savoir que les élections générales auront lieu cette année, et que l'assemblée nationale se dissoudra, dès que le gouvernement donnera son consentement. D'un autre côté, il est connu que ce dernier n'est pas décidé à prendre l'initiative sur cette question, et que la dissolution de l'assemblée aura lieu, quand elle trouvera convenable d'en fixer l'époque. Comme on ne voit pas clairement ce qu'il y a de l'autre côté de la dissolution, le gouvernement ne paraît pas la désirer et la plupart des députés ont envie de rester.

...ssemblée nationale de France ...pté le projet de loi, concernant ...eignement universitaire, à une ...e majorité. Un amendement ...ne grande portée et qui est con...éré par le clergé catholique com...e une importante victoire, est ce...ui pourvoit à ce que les degrés ...ent conférés par un bureau d'exa...minateurs, dont la moitié sera com...posée de professeurs nommés par ...Etat et l'autre moitié, de profes...seurs ne dépendant pas de l'Etat. ...es professeurs en dernier lieu nom...més, étant presque toujours des ...ommes qui appartiennent au parti ...u clergé, c'est une déclaration de ...uerre fait en due forme, aux doc...trines athées et matérialistes qui ...nt prévalu, pendant trop longtemps, ...ans l'enseignement universitaire.

—

...n télégraphie que les dernières let...tres des différentes parties de la Co...lombie, Amérique du Sud, ne font ...que confirmer la nouvelle des trem...blements de terre du mois de mai.

Une lettre de Salazar, en date du ... mai, dit que Cacuta présente un ...oup d'œil navrant et que tout est en ...ruines ; il ne reste pas une maison ...ebout. Les voleurs des environs ...sont abattus sur la ville et ont ar...raché aux malheureux citoyens les ...débris de leur avoir. Quatre cents ...adavres ont été tués dans les rues et ...comme il n'y a personne pour les ...enlever, l'infection est atroce.

Les villages de San Cristo'val, Sa... ...lo Guaisino, Cataca, San Antonio, ...Rosario, San Juan, De Urena, Ro... ...del San Cayetano son complètes... ...ent détruits.

Une lettre d'Ocano, en date du 30 ..., dit que 10 000 personnes ont ... tuées à Cucuta, sans compter les ...ceux qui ont été blessés.

La désolation règne de tout côté ...d'Hacienlas ont été ...ruites, et des centaines de mai...sons dans la campagne ont été ren...versées, ce qui laisse grand nombre ...de gens sans abri et les réduit à l'in...digence.

Les arbres ont été renversés et ...sieurs montagnes se sont en...trouvertes. On ignore naturelle...ment la cause de ce cataclysme, mais ...plusieurs l'attribuent au volcan ...Lob...ers, qui était en éruption en ... et à l'action d'autres volcans.

...On fait de tous les côtés des sous...criptions pour venir en aide aux vic...times de cet affreux désastre qui a ...d'exemples dans l'histoire du ...siècle.

—

L'Assemblée Nationale de France ...t d'entrer dans une nouvelle ...phase d'incertitude et de crise. On ...tend depuis plusieurs jours le dé...bat sur les lois organiques supplé...mentaires, qui devait commencer ... dernier. La plus importante ...ces lois est celle qui a rapport au ...mode de votation pour l'élection des ...putés, et qui demande la substi...tution du scrutin uninominal ou or...dinaire au scrutin de liste actuelle...ment en vigueur. On sait que les ...élections se font actuellement par ...département, et que les électeurs ...sont appelés à voter sur une liste de ...candidats, ceux qui restent les pre...miers sur la liste étant élus pour re...présenter le département. Ces élus ...sont au nombre de sept ou huit. Ce ...mode d'élection diffère de celui qui ...existe dans les pays constitution...nels ordinaires, et il a pour effet, en ..., de favoriser les intrigues ...des républicains et de la démocratie. ...Le gouvernement voudrait lui subs...tituer le scrutin uninominal ordi...naire, en divisant chaque départe...ment en un nombre de divisions é...gales proportionnel à sa popula...tion, au lieu de faire voter tout le département du même coup.

D'un autre côté, la nouvelle commission des Trente, qui est en très grande majorité républicaine, est opposée au projet. On devait s'y attendre. Elle a fait à l'Assemblée un rapport favorable au maintien du scrutin de liste. Elle se trouve ainsi en opposition directe avec le gouvernement, mais elle a l'appui de la gauche et de presque tout le parti qui a élevé le ministère actuel au pouvoir. Le gouvernement se trouve ainsi en lutte avec sa propre majorité et ses propres partisans. On ignore comment la discussion, qui doit commencer immédiatement à l'Assemblée, se terminera.

Nouvelles Religieuses.

Il nous fait peine d'avoir à annoncer que Sa Grandeur Mgr. de St. Hyacinthe est gravement malade, à l'Hôtel Dieu de St. Hyacinthe.

—

Le total des sommes reçues au secrétariat de l'Œuvre du Vœu national au Sacré Cœur à la date du 23 mai, s'élevait à Frs. 2,037,093.07.

—

Les religieuses chassées d'Allemagne en vertu des récentes lois bismarkiennes iront, paraît il, s'établir partie en Angleterre et partie aux Etats-Unis.

—

N. S. P. le Pape Pie IX, toujours prêt et prompt à secourir toutes les infortunes, a envoyé 20,000 francs pour les victimes de l'inondation dans le midi de la France. Quoique dépouillé de ses biens, Pie IX sait qu'il est roi, et n'écoutant que son grand cœur, agit royalement.

LA FEMME.

(BOUTADE D'UN PHILOGYNSANTHROPE.)

Une bonne femme est meilleure que l'homme et la surpasse en qualité, comme aussi si elle est *mauvaise* elle peut faire rougir le plus débordé des hommes.

* *

Voyez-vous des femmes qui sont douces, dociles, jolies, respectueuses en la compagnie de l'homme ; qui avec d'autres femmes sont des furies.

* *

Il y a des femmes qui, comme tout ce qui est artificiel, perdent de leur valeur par être approfondies. Elles sont passables de loin, mais de près, c'est une fausse monnaie qu'un œil expert découvre bientôt, elles sont les indices d'une société démoralisée, comme le papier qui remplace l'or et l'argent, indique la pauvreté, et le manque d'espèces dans le trésor d'un pays.

* *

Voyez cette jeune fille, l'ornement des rues publiques, la nature a beaucoup fait pour elle, les ajustements font le reste, tout en elle est calculé pour tourner la tête à quelques jeunes gens, elle sait mettre en jeu tout ce qui peut éblouir, le mouvement des yeux, un air de tête, une façon de marche, une tournure des lèvres des gestes plus ou moins agaçants des phrases étudiées, et prononcées à la dernière façon de certaines dames en un mot elle impose. Aussi ce jeune homme qui débute dans le monde la voit, en est ébloui, cherche sa compagnie, mais grâce à de bons principes d'enfance, il s'aperçoit à temps que son esprit devient aussi souillé par le contact de cette grandeur artificielle, que les doigts de l'enfant qui a manié un papillon.

* *

Cette autre serait une assez jolie fille, si elle laissait sa figure et toute son ... dans leur état naturel, mais il suffit souvent de trouver une fille bien pour qu'elle se trouve mal... sa voix est douce, elle la change, sa démarche est simple et modeste, elle en emprunte une autre et la change selon les modes, quelquefois le corps en avant ou en arrière, elle singe le grand monde, elle passera des heures entières dans un miroir, à s'étudier, se composer de telle façon, qu'en perdant son naturel, elle ne devient qu'une triste et mauvaise imitation. Elle ne peut laisser la maison sans avoir le sentiment de tous sur sa toilette, et si tout leur paraît en règle par devant, par derrière, depuis les pieds jusqu'à la tête, et si quelque chose ne s'ajuste pas à son goût, alors *quelle humeur, quel langage!* mais une fois au dehors quel sourire, que de grâce et de douceur dans cette figure, un espèce d'ange avec les étrangers, un démon avec ses parents

* *

Si une femme qui use du rouge du blanc ou toute autre peinture pouvait se voir en un moment, comme elle sera après en avoir usé plusieurs années, son teint alors plombé et cadavéreux, la rendrait plus inconsolable de ce changement que Rachel d'autre fois l'était pour la perte de ses enfants.

* *

Les hommes de ce pays ont tellement outré les avantages, les bienfaits de la liberté sociale, qu'un certain nombre de femmes ont fini par se croire hors de leur position, n'ayant aucun pouvoir, en un mot de vraies esclaves de ces hommes libres-penseurs ; aussi les voit-on déclamer et ouvrir une guerre acharnée contre l'ordre social et ces mêmes hommes, proclamer hautement et publiquement leurs droits et privilèges comme citoyens : elles veulent voter, ce sont les vraies sans culottes de 93 qui reviennent en 1875 et prennent les armes, mais avec cette différence que c'est une guerre de cartouches sans balles, ce qui empêche qu'on puisse leur mettre du plomb dans la tête.

* *

On entend souvent dire dans ce bas monde, que dans un tel ménage, c'est madame qui porte la culotte, ce qui veut dire simplement que le mari est enterré par la femme, tous ne connaissent que madame et ont des doutes sur l'existence de l'homme. Il existe pourtant, mais pour le savoir il faut connaître sa retraite, là vous le voyez, fumant silencieusement sa pipe, si madame n'a pas d'objection pour l'odeur du tabac : son air est timide et d'une soumission parfaite, il fournit l'argent et madame donne des repas, des soirées, en son absence on se régale, rien ne manque, et lorsque l'homme arrive de son travail, on lui sert du pain, du beurre et du thé, il mange seul.

* *

Il y a des femmes qui sont toujours prêtes à exagérer leurs qualités personnelles, tout en elles est porté au superlatif, comptez néanmoins leur âge, lorsqu'elles ont atteint trente ans : après cet âge elles rétrogradent ou restent toujours les mêmes, elles oublient que l'âge est écrit sur leur figure, pour elles le temps et les années sont comme quelque chose qui ... ou ... les autres femmes. C'est une *jeune vieille* coquette, ... remplie d'affectation qui supporte avec héroïsme les douleurs ... le livre et meurt parée en rubans de couleurs.

* *

Beaucoup de femmes sont accusées, et avec raison parfois, d'être inconstantes, légères, volages, indifférentes et mêmes perfides si j'ose le dire, on ne doit pas être étonné en voyant les hommes, qui étant par leur nature plus sérieux, regardent avec goût et même cultivent leurs caprices et leur vanité. La femme pour certains hommes n'est qu'une poupée, ou un jouet qu'on livre à tous les ridicules et les folies du siècle actuel, elles leur paraissent d'autant plus charmantes, qu'elles deviennent capricieuses et remplies de grimaces.

* *

Si les hommes voulaient s'en donner la peine, ils pourraient joliment gouverner une femme, ce qui le prouve c'est qu'il y en a qui en gouvernent plusieurs.

* *

MORALE.—Si les hommes étaient plus sages et plus sérieux, on n'aurait pas tant de fautes à reprocher aux femmes.

Nemo.

VARIETES.

Les amateurs de bêtes féroces apprendront avec douleur que lors du départ pour l'Angleterre de la dernière malle américaine, le fameux Jim, un lion d'Afrique, âgé de vingt huit ans, agonisait à l'hippodrome de New-York. Vingt six ans de captivité n'avaient pu dompter sa sauvage nature, et il meurt pour avoir obstinément refusé de se laisser soigner. Il fut montré au public la première fois à Londres. Quelque temps après on jugea qu'on pouvait procéder à son éducation ; un dompteur voulut entreprendre cette tâche, mais l'animal le reçut de telle façon que le malheureux garda le lit pendant six mois. Jim fut ensuite vendu au propriétaire d'une ménagerie qui voyageait dans le pays, et ... à Edinbourg, un homme nommé MacArthur essaya d'en faire un lion savant.

Devant de nombreux spectateurs, il entra dans la cage de l'animal, et après avoir caressé quelque temps des léopards, il porta la main sur Jim ; mais celui-ci n'aimait probablement pas les attouchements, car d'un coup de patte il renversa le dompteur. Aussitôt une scène terrible commença ; les léopards se précipitèrent sur le lion et l'attaquèrent à coups de dents et de griffes ; le lion de son côté, les déchirait à belles dents, tandis que le dompteur le cinglant à travers le visage avec une cravache, essayait de lui faire lâcher prise.

On parvint enfin à fermer la porte qui séparait les animaux, et l'homme put échapper aux griffes du féroce animal.

Peu de temps après le fameux Barnum acheta l'indomptable Jim et l'amena en Amérique.

Il fut exposé quelque temps dans une ménagerie, où il tua un de ses gardiens en lui broyant le crâne entre ses puissantes mâchoires. Le professeur Langworthy essaya sans succès de le dompter. On renonça enfin à son éducation. Dans une autre ménagerie Jim se rendit célèbre en brisant les barreaux de sa cage et en s'attaquant à un énorme éléphant.

Le pachiderme saisit le pauvre Jim avec sa trompe l'enleva en l'air, et après l'avoir tenu entre ciel et terre pendant quelques secondes le lança avec une telle violence sur le sol qu'il lui brisa trois côtes. Il revint chez Barnum, où un dompteur nommé Charles White réussit en partie à l'apprivoiser. Mais, au bout de quelques années le farouche animal ayant blessé son maître, on le mit en cage pour être exposé en public.

Dernièrement le vieux Jim a pris du froid, une inflamation s'est déclarée, et il est probable qu'à l'heure où nous écrivons il dort de l'éternel sommeil. Son mauvais caractère était une grande attraction. D'ailleurs, le terrible roi du désert n'a pas perdu son temps durant sa captivité. Dans le cours de son existence, il a tué un homme et treize animaux ; nous ne comptons pas les blessés dont le nombre est, paraît-il, considérable.

* *

Depuis quelque temps, la question du duel est redevenue d'activité.

Racontons donc une histoire de duel.

Un jour deux de nos confrères, que nous désignerons seulement par les initiales, M......et G.....décident qu'il se battront le lendemain.

Un ami commun court chez Devisme et demande une boite de pistolet —on lui donne les premiers venus.

Arrivés sur le terrain, les deux adversaires sont placés à quinze pas. On devait tirer au commandement

M......tire au premier coup, la balle frappe G......en pleine poitrine: il chancelle, un canard venait de se poser sur son nez!

Stupéfaction générale.

G......fait feu à son tour et M......, se voit couronné de roses.

On cherche, on s'interroge, on est stupide de saisissement.

C'étaient les pistolets de Robert Houdin préparés pour la soirée de ce même jour, et qui escamotaient la balle pour la remplacer par un objet au choix de la société.

L'affaire en...

...Rév. ..., M Jo...se, ...d, fille de M. Jo... ...ques l'Achigan, P.Q.

A Winnipeg, le 8 courant, par le Rév. P. Beaudin, M. Alexandre Kittson, fils de N. W. Kittson, de St. Paul Minnesota, à Dlle. Elise Gingras, fille de M. Antoine Gingras, de St. Joseph, Dacota.

Societe de Colonisation.

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ et tous ceux qui s'intéressent à la Colonisation sont priés d'assister à une grande assemblée qui aura lieu à St Boniface, Dimanche, le 18 courant, après la messe, dans le soubassement de la Sacristie.

Il y aura des questions importantes à prendre en considération.

Par ordre,

A. GAUTHIER.
Sec.-Archiviste.

St. Boniface, 15 Juillet, 1875.



Avis Public

DU

Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

" En attendant que certaines applications " faites pour la COMMUNE de la POINTE " DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. " **754**, de l'arpentage de la Compagnie " de la Baie d'Hudson, autrement connue " sous le nom de la COMMUNE DE ST. " BONIFACE, soient prises en considera- " tion, il est par le présent defendu à toute " personne, qu'elle soit au nombre des ap- " plicants ou non, de s'établir ou d'exercer " aucun droit de propriété sur les dites " COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- " celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winipeg, 19 Mai, 1875.

PERDU!!

PARTANT du Magasin de M. Gerry et Cie., à aller au Magasin de MM. Donaldson et Frère, $115 00 ont été perdu. Celui qui viendra les déposé à ce Bureau aura $25 00 de récompense. M. ALEXIS LESPERANCE en est le propriétaire.

St. Boniface, 24 Juin, 1875. 2-f



AVIS.

DU

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requises par la Loi.

Re: La Résidence et la Culture.

SAVOIR;

Dans le Tp 11, Rg 4 Est, N E ¼ sec 3.

" 11, Rg 5 E, N O ¼ sec S O ¼ sec 10, N E ¼ sec 19.

Tp.7 Rg 6 E, N O ¼ sec 14.

Tp 14, Rg 1 O, N O ¼ sec 2, N E ¼ 25, S E ¼ sec 36.

Tp 13, Rg 2 O, N E ¼ sec 17, S E ¼ sec 30, S O ¼ 33, S O ¼ sec et N E ¼ de la sec 35.

Tp 14, Rg 2 O, S O ¼ sec 2, S O ¼ sec 10, S O ¼ sec 15, N O ¼ sec 33.

Tp 13, Rg 3 O, N E ¼ sec 25, N O ¼ sec 30.

Tp 13, Rg 4 O, S O ¼ sec 15.

Tp 12 Rg 6 O, N E ¼ sec 36, S E ¼ sec 26

Tp 15, Rg 6 O, N E ¼ sec 1, S O ¼ sec 12

Tp 12, Rg 7 O, N E ¼ sec 7, S E ¼ sec 30.

Tp 13, Rg 7, O, S O ¼ sec 2, N O ¼ sec 9, S O ¼ sec 14, N O ¼ sec 23, S O ¼ sec 23, N E ¼ sec 33, S E sec 33.

Tp 11, Rg 8 O, S E ¾ sec 31, S E ¼ sec 34.

Tp 12, S O, S O ¼ sec 17, S O ¼ sec 24, N E ¼ sec 25 N O ¼ sec 25, S E ¼ sec 25, S E ¼ sec 36.

Tp 13, Rg 8 O, N O, 2, S E, 32, E ½, sec 34.

Tp 14, Rg 8 O, S E ¼ sec 3, O ½ sec 4, S O ¼ sec 12, S E ¼ sec 20.

Tp 13, Rg 9 O, S E ¼ sec 32.

Ces terres comme celles situées dans les Townships non reservés, seront offertes pendant trois mois, depuis et après le 1er juillet prochain, exclusivement pour "Droits D'Etablissement," "Homstead Right;" et toutes celles qui n'auront pas été prises pendant ce temps, comme "Droit d'établissement," seront offertes en vente et pour la colonisation comme par le passé.

Aussi, que chacun des Réquérants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), pourra fournir une preuve satisfaisante de sa residenće actuelle et de la culture des dites terres, ou d'une partie raisonnable, avant le 15 Juillet, aura permission de tenir son entrée: mais à défaut de telle preuve fournie à cette date, sera déchu de son "Droit d'Etabiissement,"

SAVOIR:

Tp 11, Rg 4 E, S O ¼ sec 22 S E ¼ sec 27, N E ¼ sec 24 S E ¼ sec 3.

Tp 12, Rg 6 E, S O 1/4 sec 5.

Tp 11, Rg 5 E, N O ¼ sec 6 S O ¼ sec 19 S E ¼ sec 18 S O ¼ sec 24 S E ¼ sec 23 N O ¼ sec 34 N E ¼ sec 36 N O ¼ sec 27 N O ¼ sec 35 N E et S O ¼ sec 18 N E ¼ section 6 N E ¼ sec 17.

Tp 11, Rg 8 Ouest, N E ¼ sec 36 N O ¼ sec 33 Nhf sec 32 S O ¼ sec 35.

Tp 12, Rg 5 Ouest, S O ¼ sec 18 Nhf sec 31 Nhf et S O ¼ sec 32 N O ¼ sec 30.

Tp 12, Rg 6 Ouest, S E ¼ sec 32 N O ¼ sec 23 Nhf sec 14 N O ¼ sec 33 N E ¼ sec 23 N O ¼ sec 24 N O ¼ sec 15 Nhf sec 16 S E ¼ sec 17 N O ¼ sec 25 S E ¼ sec 35 S O ¼ sec 22 S E ¼ sec 9 S O ¼ sec 15 S O ½ sec 21 N E ¼ sec 30 N O ¼ sec 36 N O ¼ sec 11 S O ¼ sec 23 N O et S O ¼ sec 18 S O ¼ sec 27.

Tp 12, Rg 5 Ouest, O ½ de E ½ sec 33 E ½ de E ½ sec 33 S O ¼ sec 17.

Tp 12, Rg 7 Ouest, N O ¼ sec 21 S O ¼ sec 17 S O ¼ sec 9 N E ¼ sec 23 S O ¼ sec 10 S O ¼ sec 18 N E ¼ sec 7 S O ¼ sec 31 S O ¼ sec 19 N E ¼ sec 21 N E ¼ sec 17 N O ¼ sec 31 S O ¼ sec 34 Shf sec 33 N O ¼ sec 34 N E ¼ sec 27 S E ¼ sec 7 N E ¼ sec 18 N O ¼ sec 33 S E ¼ sec 25 S E ¼ sec 16 Nhf sec 30 S O ¼ sec 6 N E ¼ sec 25 S O sec 16 N E ¼ sec 24 N E ¼ sec 10 N O ¼ sec 24 S E ¼ sec 17 N E ¼ sec 12 N E ¼ sec 9 S E ¼ sec 6 S E ¼ sec 20.

Tp 12 Rg 8 Ouest, S E et S O ¼ sec 5 S E ¼ sec 24 S O ¼ sec 15 S E ¼ sec 12 S E ¼ sec 6 N E ½ sec 1 S O ¼ sec 30 S O ¼ sec 16.

Tp 13, Rg 2 Ouest, Nhf et S E ¼ sec 20 N O ¼ sec 33 N O ¼ sec 31.

Tp 13, Rg 3 Ouest, N O 1/4 sec 36 S O 1/4 sec 30.

Tp 13, Rg 4 Ouest, N E 1/4 sec 27 N E 1/4 sec 57 S O 1/4 sec 16 N E 1/4 sec 15.

Tp 13, Rg 6 Ouest, N O et S O 1/4 sec 25 N E et S E 1/4 sec 6.

Tp 13, Rg 7 Ouest, S E 1/4 sec 2 S O 1/4 sec 34 N O 1/4 sec 3 N E 1/4 sec 2 S E 1/4 sec 34 N E 1/4 sec 14 N O 1/4 sec 35 N E 1/4 sec 34 N O 1/4 sec 2 S O 1/4 sec 3.

Tp 13, Rg 8 Ouest, S O 1/4 sec 34.

Tp 14, Rg 1 Ouest, N O 1/4 sec 25 N E 1/4 sec 4 S O 1/4 sec 3.

Tp 14, Rg 2 Ouest, N E 1/4 sec 5 S E 1/4 sec 28 N E 1/4 sec 22 N E 1/4 sec 15 S E 1/4 sec 23 N O 1/4 sec 15 S O 1/4 sec 3 S E 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 27 Ehf sec 3 S E 1/4 sec 17 S O 1/4 sec 20 N O 1/4 sec 9 S O 1/4 sec 16 S E 1/4 sec 6 Nhf 7 S O 1/4 sec 5 S O 1/4 sec 4 N E 1/4 sec 23 N O 1/4 sec 10 N E 1/4 sec 6 N O 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 9 S O 1/4 sec 7 S O 1/4 sec 21.

Tp 14, Rg 7 Ouest, N E 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 2 S E 1/4 sec 9.

Tp 14, Rg 8 Ouest, N O 1/4 sec 17 S O 1/4 sec 15 N O 1/4 sec 12 N E 1/4 sec 10 N O 1/4 sec 10 S O 1/4 sec 20.

—AUSSI—

Dans le Township 14, Rang 2 Ouest, le 1/4 Nord-Ouest de la section 22 enrégistrée en faveur de RICHARD KEELING, décédé, les représentants légaux duquel sont par le présent avertis de donner preuves qu'ils sont tels et qu'ils sont établis sur le dit lot avant la date ci-dessus mentionnée.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 22 Mai, 1875.



AVIS

DU

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requises par la Loi.

***Re:* La Résidence et la Culture**

SAVOIR:

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*.

Le Nord-Est ¼, Section 20; Nord-Ouest ¼, Section 27; Sud-Est ¼, Section 10; Sud-Est ¼, Section 3; Nord-Est ¼, Section 3; Nord-Est ¼, Section 10; et Sud-Est ¼, Section 12.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*.

Le Sud Est ¼, Section 18; Nord-Ouest ¼, Section 20; et Nord-Est ¼, Section 27.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*.

Le Sud-Ouest ¼, Section 7; Nord-Est ¼, Section 6; Sud-Ouest ¼, Section 20; Nord-Est ¼, Section 6, et Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*.

L'Ouest ½ de l'Est ½, Section 9.

Aussi, que chacun des Réquérants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), dans les Etablissements de Rockwood, Victoria et Grassmere qui pourra fournir une preuve satisfaisante de sa résidence actuelle et de la culture des dites Terres, ou d'une partie raisonnable, avant le PREMIER JOUR de JUIN, aura permission de tenir son entrée; mais à défaut de telle preuve fournie à cette date, sera déchu de son "Droit d'Etablissement."

SAVOIR:

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*.

Le Nord-Est ¼, Section 2; Sud-Est ¼, Section 36; Nord-Ouest ¼, Section 33.

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*.

Le Nord-Ouest ¼, Section 15, et Sud-Ouest ¼, Section 31.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*.

Le Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Est ¼, Section 28; et Sud-Est ¼, Section 22.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*.

Le Nord-Ouest ¼, Section 20; et Nord-Est ¼, Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*.

L'Est ½ de l'Est ½, Section 9; Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 34; Nord-Ouest ¼, Section 34; Nord-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 22; Sud-Ouest ¼, Section 27; Sud-Est ¼, Section 22; Nord-Est ¼, Section 16.

AVIS.

Le temps requis pour l'établissement immédiat sur les terres plus haut mentionnées à été prolongé du 1er JUIN au 15 JUILLET prochain.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 20 Mai, 1875.

Enclos de St. Francois-Xavier Est

Mis à l'enclos, un ETALON poil cendré, des taches blanches sous le ventre, la figure blanche, les quatre pattes blanches jusqu'au genou et portant les initiales B. C. sur l'epaule gauche. Il peut être âgé de deux ans environ.

Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais d'annonces et les dépenses encourues par le Gardien d'enclos.

PIERRE POITRAS,
Gardien d'Enclos.

St. François-Xavier, 14 Juin, 1875.